

## SOMMAIRE

### À LA FINE POINTE DU MONDE NUMÉRIQUE : POSSIBILITÉS POUR LES INSTITUTIONS DE LA MÉMOIRE COLLECTIVE AU CANADA

Le comité d'experts sur les institutions de la  
mémoire collective et la révolution numérique





**À LA FINE POINTE DU MONDE NUMÉRIQUE : POSSIBILITÉS POUR LES  
INSTITUTIONS DE LA MÉMOIRE COLLECTIVE AU CANADA**

**Le comité d'experts sur les institutions de la mémoire collective et la  
révolution numérique**

**LE CONSEIL DES ACADÉMIES CANADIENNES****180, rue Elgin, bureau 1401, Ottawa (Ontario) Canada K2P 2K3**

**Avis :** Le projet sur lequel porte ce rapport a été entrepris avec l'approbation du conseil des gouverneurs du Conseil des académies canadiennes (CAC). Les membres du conseil des gouverneurs sont issus de la Société royale du Canada (SRC), de l'Académie canadienne du génie (ACG) et de l'Académie canadienne des sciences de la santé (ACSS), ainsi que du grand public. Les membres du comité d'experts responsable du rapport ont été choisis par le CAC en raison de leurs compétences spécifiques et dans le but d'obtenir un éventail équilibré de points de vue.

Ce rapport a été préparé pour le gouvernement du Canada, en réponse à la demande de Bibliothèque et Archives Canada. Les opinions, constatations et conclusions présentées dans cette publication sont celles des auteurs, à savoir les membres du comité d'experts sur les institutions de la mémoire collective et la révolution numérique, et ne reflètent pas nécessairement les points de vue des organisations où ils travaillent ou auxquelles ils sont affiliés.

**Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada**

À la fine pointe du monde numérique : possibilités pour les institutions de la mémoire collective au Canada / Le Comité d'experts sur les institutions de la mémoire collective et la révolution numérique.

Publié aussi en anglais sous le titre : *Leading in the digital world*. Comprend des références bibliographiques et un index. Publié en formats imprimé(s) et électronique(s). ISBN 978-1-926522-02-9 (couverture souple).—ISBN 978-1-926522-04-3 (pdf)

I. Conservation de l'information électronique—Canada. I. Conseil des académies canadiennes. Comité d'experts sur les institutions de la mémoire collective et la révolution numérique, auteur

Z701.3.C65L4314 2015

025.8'4

C2015-900300-8

C2015-900301-6

Ce rapport peut être cité comme suit :

Conseil des académies canadiennes, 2015. *À la fine pointe du monde numérique : possibilités pour les institutions de la mémoire collective au Canada*. Ottawa, ON : Le comité d'experts sur les institutions de la mémoire collective et la révolution numérique, Conseil des académies canadiennes.

**Avis de non-responsabilité :** Au meilleur de la connaissance du CAC, les données et les informations tirées d'Internet qui figurent dans le présent rapport étaient exactes à la date de publication du rapport. En raison de la nature dynamique d'Internet, des ressources gratuites et accessibles au public peuvent subséquemment faire l'objet de restrictions ou de frais d'accès, et l'emplacement des éléments d'information peut changer lorsque les menus et les pages Web sont modifiés.

© 2015 Conseil des académies canadiennes

Imprimé à Ottawa, Canada



## **Le Conseil des académies canadiennes**

### *Le savoir au service du public*

Le Conseil des académies canadiennes (CAC) est un organisme indépendant à but non lucratif qui soutient des évaluations spécialisées indépendantes, étayées scientifiquement et faisant autorité, qui alimentent l'élaboration de politiques publiques au Canada. Dirigé par un conseil de 12 gouverneurs et conseillé par un comité consultatif scientifique de 16 membres, le CAC a pour champ d'action la « science » au sens large, ce qui englobe les sciences naturelles, les sciences humaines et sociales, les sciences de la santé, le génie et les lettres. Les évaluations du CAC sont effectuées par des comités pluridisciplinaires indépendants d'experts provenant du Canada et de l'étranger. Ces évaluations visent à cerner des problèmes nouveaux, des lacunes de nos connaissances, les atouts du Canada, ainsi que les tendances et les pratiques internationales. Ces études fournissent aux décideurs gouvernementaux, aux universitaires et aux parties prenantes l'information de grande qualité dont ils ont besoin pour élaborer des politiques publiques éclairées et innovatrices.

Tous les rapports d'évaluation du CAC sont soumis à un examen formel. Ils sont publiés en français et en anglais, et mis à la disposition du public sans frais. Des fondations, des organisations non gouvernementales, le secteur privé et tout palier de gouvernement peuvent soumettre au CAC des questions susceptibles de faire l'objet d'une évaluation. Le CAC bénéficie aussi du soutien de ses trois académies membres fondatrices :

**La Société royale du Canada (SRC)** est le principal organisme national regroupant d'éminents scientifiques, chercheurs et gens de lettres au Canada. La SRC a pour objectif premier de promouvoir l'acquisition du savoir et la recherche en arts et en sciences. La Société est composée de près de 2 000 membres, hommes et femmes, choisis par leurs pairs pour leurs réalisations exceptionnelles en sciences naturelles, en sciences sociales, en sciences humaines et dans les arts. La SRC s'attache à reconnaître l'excellence universitaire, à conseiller les gouvernements et les organisations, ainsi qu'à promouvoir la culture canadienne.

**L'Académie canadienne du génie (ACG)** est l'organisme national par l'entremise duquel les ingénieurs les plus chevronnés et expérimentés du Canada offrent au pays des conseils stratégiques sur des enjeux d'importance primordiale. Fondée en 1987, l'ACG est un organisme indépendant, autonome et à but non lucratif. Les membres de l'ACG sont nommés et élus par leurs pairs en reconnaissance de leurs réalisations exceptionnelles et de leurs longs états de service au sein

de la profession d'ingénieur. Au nombre d'environ 600, les membres de l'ACG s'engagent à faire en sorte que les connaissances expertes en génie du Canada soient appliquées pour le plus grand bien de tous les Canadiens.

L'**Académie canadienne des sciences de la santé (ACSS)** reconnaît les personnes qui ont à leur actif de grandes réalisations dans le domaine des sciences de la santé au Canada. Fondée en 2004, l'ACSS compte quelque 400 membres et en élit de nouveaux chaque année. L'organisation est dirigée par un conseil d'administration et un comité exécutif bénévoles. La première fonction de l'ACSS consiste à fournir en temps opportun des évaluations éclairées et impartiales sur des questions urgentes qui touchent la santé des Canadiens et des Canadiennes. L'ACSS surveille également les événements mondiaux reliés à la santé, afin d'améliorer l'état de préparation du Canada en la matière, et assure une représentation du pays en sciences de la santé sur le plan international. L'ACSS fait autorité au nom de la collectivité multidisciplinaire des sciences de la santé.

**[www.sciencepourlepublic.ca](http://www.sciencepourlepublic.ca)**

**@scienceadvice**

## **Le comité d'experts sur les institutions de la mémoire collective et la révolution numérique**

**Doug Owram, MSRC (président)**, professeur et ancien vice-chancelier adjoint et recteur du campus d'Okanagan de l'Université de la Colombie-Britannique (Kelowna, C.-B.)

**Sebastian Chan**, directeur des médias numériques et émergents, Smithsonian Cooper-Hewitt National Design Museum (New York, NY)

**C. Colleen Cook**, doyenne Trenholme des bibliothèques de l'Université McGill (Montréal, Qc)

**Luciana Duranti**, professeure et titulaire de la chaire de recherche en études archivistiques, School of Library, Archival and Information Studies, Université de la Colombie-Britannique (Vancouver, C.-B.)

**Lesley Ellen Harris**, avocate spécialisée en droits d'auteur; consultante, auteure et éducatrice; propriétaire de Copyrightlaws.com (Washington, DC)

**Kate Hennessy**, professeure adjointe, School of Interactive Arts and Technology, Université Simon Fraser (Surrey, C.-B.)

**Kevin Kee**, vice-président adjoint à la recherche (sciences humaines); titulaire de la Chaire de recherche du Canada en sciences humaines numériques, Université Brock (St. Catharines, Ont.)

**Slavko Manojlovich**, bibliothécaire universitaire adjoint (Technologies de l'information), Université Memorial de Terre-Neuve (St. John's, T.-N.-L.)

**David Nostbakken**, président-directeur général de Nostbakken and Nostbakken, Inc. (N+N); Enseignant en communications stratégiques et en entrepreneuriat social, École de journalisme et de communication, Université Carleton (Ottawa, Ont.)

**George Oates**, directrice, Good, Form & Spectacle (San Francisco, CA)

**Seamus Ross**, doyen et professeur, iSchool, Université de Toronto (Toronto, Ont.)

**Bill Waiser, SOM, MSRC**, professeur d'histoire et chaire de recherche A.S. Morton, Université de la Saskatchewan (Saskatoon, Sask.)

**Barry Wellman, MSRC**, professeur émérite, Département de sociologie et codirecteur de NetLab, iSchool, Université de Toronto (Toronto, Ont.)

## Message du président

À une époque de rapides changements technologiques et sociaux, la recherche des meilleures possibilités pour les institutions de la mémoire collective constitue inévitablement un exercice périlleux. Ce qui est possible et prometteur maintenant pourrait être totalement ruiné dans un avenir rapproché par des développements imprévus. Mais le comité d'experts sur les institutions de la mémoire collective et la révolution numérique s'est vu confier ce mandat, et ce pour de bonnes raisons. Les institutions de la mémoire collective et les autres organismes qui sont sur la ligne de front de l'évolution numérique doivent continuellement déterminer quelles occasions justifient des investissements malgré les incertitudes.

Aussi difficile soit-il de définir les meilleures possibilités au milieu d'une révolution numérique, le comité d'experts, formé de spécialistes reconnus dans un grand éventail de disciplines, a eu la chance de consacrer pendant un an le temps voulu à des délibérations rigoureuses et instructives. Le résultat de ses travaux est très encourageant. En effet, même s'il est clair que les institutions de la mémoire collective doivent s'attaquer aux défis de l'ère du numérique sous peine d'être culturellement dépassées, les avantages qu'elles peuvent tirer de cet exercice sont importants. De plus, on voit nettement que, à l'ère du numérique, les institutions de la mémoire collective ont maintenant plus de points communs que de différences. Par conséquent, même si d'importantes distinctions subsistent, les institutions de la mémoire collective font face à de nombreux problèmes fondamentaux communs, dont les solutions exigent une collaboration entre secteurs pour combler les attentes des Canadiens.

Ce fut pour moi un plaisir et un privilège de présider ce comité. Je suis profondément reconnaissant envers mes collègues du comité, qui n'ont pas ménagé leur temps et leurs efforts pour produire un rapport approfondi et de qualité. Nous espérons que, en dépit de toutes les difficultés, le résultat aidera à éclairer les décisions et les politiques des institutions de la mémoire collective dans le labyrinthe des nombreuses possibilités du monde numérique.



Au nom du comité d'experts, je tiens à remercier Bibliothèque et Archives Canada ainsi que le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada d'avoir demandé au Conseil des académies canadiennes d'effectuer cette évaluation. Mes remerciements vont aussi aux pairs évaluateurs, qui ont pris le temps de faire une lecture critique du rapport et ont contribué à ce qu'il soit complet, exact et équilibré. Je remercie en outre l'équipe de projet du CAC de son excellent travail et de son soutien tout au long de cette évaluation. Enfin, je m'en voudrais de ne pas remercier particulièrement Heather Gordon d'avoir organisé une visite très instructive des Archives de la Ville de Vancouver.

Le président du comité d'experts sur les institutions de la mémoire collective et la révolution numérique,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Doug O'wram', with a stylized flourish at the end.

**Doug O'wram, MSRC**

## **Personnel responsable du projet au Conseil des académies canadiennes**

Équipe de l'évaluation : Tijs Creutzberg, directeur de programmes  
Jennifer Basset, associée de recherche  
Andrea Hopkins, coordonnatrice de programmes  
Jody Cooper, chercheuse  
Aatif Baskanderi, stagiaire  
Cyril Adjeitey, stagiaire

Avec la participation de : Deborah Holmes, révision du texte anglais  
Clare Walker, révision du texte anglais  
Benoît Thouin, TETRACOMM inc.,  
traduction de l'anglais au français  
Mary-Christine Thouin, TETRACOMM inc.,  
relecture du texte français  
Accurate Design & Communications,  
conception graphique

## Examen du rapport

Ce rapport a été examiné, à l'état d'ébauche, par les personnes mentionnées ci-dessous. Celles-ci ont été choisies par le Conseil des académies canadiennes pour refléter une diversité de points de vue, de domaines de spécialisation et d'origines, dans les secteurs des établissements universitaires, de l'entreprise privée, des politiques et des organisations non gouvernementales.

Ces examinateurs ont évalué l'objectivité et la qualité du rapport. Leurs avis — qui demeureront confidentiels — ont été pleinement pris en considération par le comité d'experts, et un grand nombre de leurs suggestions ont été incorporées dans le rapport. Nous n'avons pas demandé à ces personnes d'approuver les conclusions du rapport, et elles n'ont pas vu la version définitive du rapport avant sa publication. Le comité d'experts qui a effectué l'évaluation et le Conseil des académies canadiennes assument l'entière responsabilité du contenu définitif de ce rapport.

Le CAC tient à remercier les personnes suivantes d'avoir bien voulu examiner le rapport :

**Greg Bak**, professeur adjoint, Département d'histoire, Université du Manitoba (Winnipeg, Man.)

**Marion Beyea**, directrice à la retraite, Archives provinciales du Nouveau-Brunswick; propriétaire et directrice, Research and Records (Fredericton, N.-B.)

**Graham Carr**, vice-recteur à la recherche et aux études supérieures, Université Concordia (Montréal, Qc)

**William LeFurgy**, gestionnaire à la retraite, Programme d'initiatives numériques, Bibliothèque du Congrès des États-Unis (Takoma Park, MD)

**Andrew Feenberg**, titulaire de la chaire de recherche du Canada en philosophie de la technologie; professeur, École de communication, Université Simon-Fraser (Burnaby, C.-B.)

**Michael Seadle**, doyen, Faculté de sciences humaines 1, Université Humboldt de Berlin (Berlin, Allemagne)

**Melissa Terras**, professeure de sciences humaines numériques, Centre de sciences humaines numériques, Collège universitaire de Londres (Londres, Royaume-Uni)

**Jon Voss**, directeur du partenariat stratégique Historypin, We Are What We Do (San Francisco, CA)

**Ian E. Wilson, C.M.**, conseiller spécial, Bureau du directeur général, Archives nationales des Émirats arabes unis (Abou Dabi, Émirats arabes unis)

La procédure d'examen du rapport a été supervisée, au nom du conseil des gouverneurs et du comité consultatif scientifique du CAC, par **Margaret Conrad, O.C., MSRC**, professeure émérite, Département d'histoire, Université du Nouveau-Brunswick (Fredericton, N.-B.). Son rôle était de veiller à ce que le comité d'experts prenne en considération de façon entière et équitable les avis des examinateurs. Le conseil des gouverneurs du CAC n'autorise la publication du rapport d'un comité d'experts qu'une fois que la personne chargée de superviser l'examen du rapport confirme que le rapport satisfait bien aux exigences du CAC. Le CAC remercie Mme Conrad d'avoir supervisé consciencieusement l'examen du rapport.

## Sommaire

Le Canada est maintenant une société numérique. Des décennies d'évolution des technologies numériques ont modifié nos modalités d'interaction, la quantité de contenu culturel que nous créons et échangeons, et les méthodes que nous employons pour créer et échanger ce contenu. Cette réalité a de profonds effets sur la manière dont les institutions de la mémoire collective, telles que les bibliothèques, les centres d'archives et les musées, gèrent l'héritage documentaire du Canada pour les générations futures. En effet, le volume même du contenu numérique produit exige de nouvelles manières de localiser, de tenir à jour et de consulter les collections numériques qui doivent exister parallèlement au besoin continu de préserver le contenu non numérique.

Dans le but de mieux comprendre et aborder cette période de changement, Bibliothèque et Archives Canada a demandé au Conseil des académies canadiennes (CAC) d'effectuer une évaluation des institutions de la mémoire collective à l'ère du numérique, afin de répondre à la question suivante :

*De quelle manière les institutions de la mémoire collective peuvent-elles, en cette ère du numérique, tirer parti des possibilités et relever les défis liés à la transformation des modes de communication et de travail de la population canadienne?*

Le mandat de cette évaluation a été précisé dans quatre sous-questions :

- *Compte tenu des nouvelles technologies de communication, quels types de documents sont créés et comment les décisions sont-elles consignées?*
- *Quels moyens sont mis en œuvre pour préserver la disponibilité immédiate et à moyen terme de l'information, compte tenu de l'évolution des moyens technologiques?*
- *Quels moyens les institutions de la mémoire collective prennent-elles pour résoudre les problèmes soulevés par les nouvelles technologies dans le cadre des rôles traditionnels de ces institutions, qui sont entre autres de déterminer la valeur de l'information, de veiller au respect des droits d'utilisation, et de garantir l'authenticité et la fiabilité des documents?*
- *Comment les institutions de la mémoire collective peuvent-elles tirer parti des possibilités de collaboration offertes par les nouveaux médias sociaux, afin de demeurer des sources permanentes et fiables d'information?*

Pour répondre à ces questions, le CAC a formé un comité pluridisciplinaire d'experts dans les domaines de l'archivistique, de l'histoire, des sciences humaines numériques, de la gestion d'institutions de la mémoire collective, des technologies numériques liées au contenu culturel, ainsi que du droit. Au cours de ses travaux, le comité a utilisé des données probantes d'un vaste éventail de sources traditionnelles et non traditionnelles, dans le but d'aider les décideurs à assurer le succès à long terme des institutions canadiennes de la mémoire collective, peu importe leur taille. Pour couvrir la gamme des nouveaux services et pratiques à la fine pointe d'un monde numérique en évolution rapide, le comité a eu recours à des sources non traditionnelles d'information contenues dans des blogues spécialisés et d'autres médias sociaux, en complément de publications examinées par des pairs. Les exemples d'autres pays où les institutions de la mémoire collective sont à l'avant-garde de l'adaptation au paysage numérique ont également constitué un apport précieux.

## **PRINCIPALES CONCLUSIONS**

**Pour être en phase avec l'inévitable et fondamentale évolution numérique qui refaçonne la société, les institutions canadiennes de la mémoire collective doivent exercer leur capacité à prendre les devants.**

Une direction efficace qui s'inscrit dans la société numérique et en saisit les possibilités peut contribuer à orienter le changement dans tous les aspects techniques et organisationnels du fonctionnement des institutions de la mémoire collective. Sans une telle direction, les défis posés par la révolution numérique ne feront que s'accroître. Même si les stratégies adoptées varient d'un établissement à l'autre, l'adaptation au monde numérique doit toujours être pleinement intégrée dans les décisions de gestion.

Pour faciliter le changement, il faut intégrer les capacités des ressources humaines, rassembler les connaissances et l'expertise spécialisées existantes, les compétences techniques et les connaissances juridiques, et recentrer de manière importante les ressources en vue d'assurer la qualité des extraits numériques. Alors que les ressources sont limitées, les priorités numériques sont forcément en concurrence avec d'autres fonctions des organisations. Toutes les institutions de la mémoire collective peuvent bénéficier d'un rééquilibrage significatif de leurs ressources, qui tienne compte de l'importance des initiatives numériques et de leur apport possible aux autres fonctions organisationnelles.

**Bon nombre des difficultés éprouvées par les institutions de la mémoire collective dans leur adaptation à l'ère du numérique ont trait à des problèmes techniques liés à la gestion du contenu numérique, au volume d'information numérique et aux efforts qu'elles déploient pour conserver leur pertinence.**

L'environnement numérique pose de nouveaux défis aux institutions de la mémoire collective, mais il accentue aussi plusieurs problèmes déjà présents dans le monde non numérique, pour les raisons suivantes :

- *Défis techniques* — À la différence des objets non numériques, les entités numériques ne peuvent être utilisées que lorsqu'elles sont traitées par des moyens techniques, qui deviennent rapidement obsolètes. Les institutions de la mémoire collective doivent relever le défi de conserver des fichiers dans des formats qui demeureront accessibles pendant longtemps. Les défis techniques ont d'importantes ramifications juridiques pour les centres d'archives, à qui l'on confie la conservation de documents qui peuvent servir pour des poursuites en justice, des demandes de renseignements concernant les droits de la personne, ainsi que d'autres investigations.
- *Volume d'information* — Il est plus difficile, en particulier pour les centres d'archives, de déterminer ce qui est à conserver, à cause de la quantité croissante de documents à évaluer, y compris le contenu créé par le public à l'aide d'outils Web tels que les blogues et YouTube.
- *Pertinence* — Les usagers s'attendent maintenant à ce que l'information soit accessible en ligne à l'aide de moteurs de recherche comme Google. Les institutions de la mémoire collective sont donc de plus en plus conscientes qu'elles ne constituent pas les premières destinations Web pour ceux qui recherchent de l'information. Les lois sur le droit d'auteur auxquelles les institutions de la mémoire collective doivent se soumettre dans leurs activités quotidiennes ne sont pas toujours adaptées à l'ère du numérique.

Même si ces difficultés semblent peut-être énormes, les institutions de la mémoire collective peuvent tirer parti du potentiel propre à l'ère du numérique. L'évolution des mentalités et les avantages techniques peuvent en outre aider les institutions de la mémoire collective à s'adapter à l'environnement numérique et à conserver leur pertinence.

**Le monde numérique a le potentiel de changer de manière fondamentale et pour le mieux la relation entre les institutions de la mémoire collective et leurs usagers. L'intégration d'une culture participative dans le fonctionnement quotidien des institutions de la mémoire collective leur permettra d'établir une relation authentique et durable avec le public.**

Les nouvelles technologies permettent aux institutions de la mémoire collective de redéfinir leur relation avec les usagers de telle sorte que ces derniers accroissent leur participation et s'engagent davantage dans un éventail d'activités institutionnelles liées au patrimoine documentaire. Si cela réussit, le paysage culturel du Canada peut être considérablement transformé. En établissant d'étroites relations favorisant la confiance entre institutions et usagers, les

institutions de la mémoire collective peuvent mettre à profit les intrants spécialisés et non spécialisés de citoyens tout en leur procurant des services améliorés et appréciés.

L'établissement de relations est particulièrement important dans le cas des institutions dépositaires du patrimoine culturel et archives autochtones. Une collaboration étroite entre collectivités autochtones et musées, dans le but d'accroître l'accès numérique et l'intérêt envers ce patrimoine culturel, peut jouer un rôle dans des efforts plus larges de réconciliation.

Les institutions de la mémoire collective commencent à se rendre compte que les projets numériques, qui peuvent être d'envergure nationale ou même internationale, doivent être bien enracinés dans la collectivité pour réussir. À titre d'exemple, la DPLA (*Digital Public Library of America* — Bibliothèque publique numérique des États-Unis) mène un projet qui comprend la formation de bibliothécaires locaux aux technologies numériques. Les bibliothécaires mettront à profit leurs nouvelles compétences pour aider les membres de la collectivité à numériser leurs documents personnels, enrichissant ainsi la DPLA en contenu local.

Une fois qu'elles ont établi des relations avec la population, les institutions de la mémoire collective sont plus à même d'obtenir la participation de citoyens à divers projets. Ces projets bénéficient à la fois aux institutions (p. ex. en améliorant le contenu ou les données descriptives de leurs collections) et au public (p. ex. en lui donnant l'occasion de vivre des expériences originales). Des experts bénévoles et dévoués peuvent même concevoir des logiciels qui améliorent le fonctionnement quotidien des institutions de la mémoire collective ou créer des applications innovatrices qui favorisent encore davantage la contribution du public.

**La collaboration est essentielle à l'adaptation. Elle permet aux institutions de la mémoire collective d'accéder aux ressources essentielles pour offrir les services améliorés auxquels les usagers s'attendent maintenant à l'ère du numérique.**

Grâce à la collaboration, les institutions de la mémoire collective ont accès à l'ensemble des connaissances, des compétences et de l'infrastructure technique qui sous-tendent leurs services de base et spécialisés. Cela leur permet d'assumer de manière beaucoup plus efficace leurs principales fonctions. Par exemple, la collaboration peut rendre les services de base plus conviviaux pour les usagers, diminuer la charge de travail de chaque institution et accroître la normalisation des politiques et des environnements numériques.



En plus de remplir ces objectifs concrets, la collaboration permet d'offrir au public davantage que ce qui serait possible si chaque institution agissait seule. Grâce à la collaboration avec des entreprises privées et des établissements de haut savoir, les institutions de la mémoire collective peuvent participer à des activités intéressantes qui rehaussent leur profil et se lancer dans de grands projets qui exigent des ressources supplémentaires. En collaborant avec divers groupes, elles peuvent entretenir des relations de confiance et susciter des expériences gratifiantes pour elles-mêmes et leurs usagers. Ces relations peuvent préparer le terrain pour de futures collaborations et susciter la participation à des projets conjoints. Dans bien des cas, le succès de ces stratégies de collaboration repose sur l'ouverture. Lorsque les programmeurs rendent leurs logiciels libres et que les institutions de la mémoire collective rendent leurs données disponibles en libre accès, cela favorise le partage des connaissances, l'innovation et une collaboration plus étroite. Les avantages de cette façon de faire sont démontrés dans les pays qui fournissent à leurs citoyens les données culturelles et favorisent leur réutilisation par des activités telles que des concours.

Cependant, pour que la collaboration soit un succès, les institutions de la mémoire collective doivent être conscientes du besoin de gérer les risques, notamment en matière de réputation, liés à la collaboration et de voir leur rôle et leur contribution reconnus à leur juste valeur.

## **LES AVANTAGES DU MONDE NUMÉRIQUE**

Les possibilités offertes aujourd'hui par l'ère du numérique exigent la collaboration et l'échange d'information. En diminuant les obstacles à la collaboration et en permettant de mettre sur pied des services plus complexes, les technologies numériques offrent aux institutions de la mémoire collective une occasion exceptionnelle de susciter la participation d'un éventail plus vaste de groupes pertinents sur le plan culturel mais géographiquement dispersés. Les institutions de la mémoire collective auraient intérêt à se faire entendre davantage dans le débat national actuel sur les infrastructures numériques, qui sont susceptibles de soutenir l'acquisition et la conservation du patrimoine numérique. En participant à ce débat, elles s'assureraient de faire connaître leurs besoins et ceux du public en général.

Prendre les devants dans le domaine numérique, c'est aussi répondre aux attentes à mesure qu'elles se manifestent. Dans tous les aspects de notre vie, nous nous attendons à ce que les services centrés sur les citoyens épousent la manière dont nous utilisons quotidiennement les documents et l'information sous forme numérique. Pour que le patrimoine documentaire contribue à

façonner la culture canadienne, il doit être accessible et consultable sous forme numérique. Une présence accrue dans l'espace numérique est donc un élément important de la pertinence future des institutions de la mémoire collective.

Les institutions canadiennes de la mémoire collective ont des contraintes héritées de l'histoire : Bibliothèque et Archives Canada remonte à la création des Archives du Dominion en 1872 et de la Bibliothèque nationale du Canada en 1953. L'environnement numérique du XXI<sup>e</sup> siècle est bien différent. Peu importe les limites reconnues et les responsabilités des gouvernements et des institutions, Internet est un réservoir documentaire mondial qui constitue rapidement ses propres archives. Autrefois, nous ne pouvions lire qu'un seul livre à la fois. De nos jours, nous pouvons utiliser des machines pour « lire » des millions de livres, examiner des milliers d'objets ou naviguer dans de multiples dossiers à la fois. Des connaissances et interprétations inédites émergeront de ces nouvelles modalités d'accès à l'information. Nous vivons à une époque passionnante, et les institutions canadiennes de la mémoire collective ont une occasion de faire preuve d'initiative et de façonner le fonctionnement de notre mémoire commune, maintenant et pour l'avenir.